



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

LA SÉCURITÉ EN MOSELLE EN 2021



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DOUANES
& DROITS
INDIRECTS**



**POLICE
NATIONALE**



15 février 2022

SOMMAIRE

ÉDITO	3
LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2021 EN MOSELLE	5
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES	10
LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE	13
LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	18
CONTRÔLES ET VERBALISATION LIÉS AUX MESURES SANITAIRES	20
LE BILAN 2021 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	21
LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE	26
LE BILAN 2021 DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE	31
LES PRIORITÉS D'ACTION 2022 DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE	32

ÉDITO

Comme l'année précédente, 2021 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 : les différentes périodes de couvre-feu de janvier à juin, le confinement d'avril, une mise en place de campagne de vaccination sans précédent, avec désormais plus de 2 100 000 doses administrées en Moselle, et la mise en place du passe sanitaire, puis dorénavant vaccinal ont ponctué l'année qui vient de s'écouler. Grâce à la vaccination, nous avons presque pu reprendre toutes nos activités de façon normale.

Pour les forces de sécurité, l'année 2021 a de ce fait été intense. À leur mobilisation inédite dans la gestion de l'épidémie de la Covid-19, sont venues d'ajouter la gestion et la sécurisation des manifestations hebdomadaires contre les mesures sanitaires, ainsi que la reprise de l'activité normale des services.

Si les données statistiques de l'année 2021 dénotent une baisse des atteintes aux biens, continue depuis 2017 et plus importante que l'évolution nationale, à l'inverse, les atteintes à l'intégrité physique ont encore augmenté, dans une proportion plus importante que la moyenne nationale. Cette hausse a été accentuée par la crise sanitaire : les périodes de couvre-feu et de confinement ont pu induire des tensions et violences au sein des familles.

En 2021 la Moselle a également été meurtrie par plusieurs féminicides, ou tentatives de tels crimes entraînant une mobilisation intense des forces de sécurité : les gardes à vue systématiques, apurement des stocks de plaintes, plainte systématique que la violence soit physique ou psychologique, nombreuses interventions, etc.

En matière de sécurité routière, de nombreuses actions de prévention ont été menées, en particulier auprès des personnes vulnérables. En particulier, l'opération de sécurité routière aux abords des écoles a permis de mobiliser de nombreuses communes aux côtés des forces de sécurité. On note en 2021 une diminution très forte du nombre de morts sur les routes mosellanes : 23 tués en comparaison de 39 en 2020.

2021 a aussi été marquée par la mobilisation des services de l'État, et en particulier de la PAF, dans la lutte contre l'immigration irrégulière en atteignant et dépassant son objectif départemental d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière causant des troubles ou risquant de causer des troubles à l'ordre public.

Dans la feuille de route que le Premier ministre m'a adressée, deux priorités m'ont été fixées en matière de sécurité : la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre le séparatisme et le repli communautaire. Un plan d'action sur la prévention des conduites addictives et la lutte contre les stupéfiants et un autre sur la lutte contre les atteintes aux principes républicains ont été élaborés. Je salue les résultats et la mobilisation des services des douanes, de la police, de la police judiciaire, de la gendarmerie et du renseignement pour intensifier leur action dans ces domaines.

Plus largement, l'année 2021 a vu l'élaboration de la stratégie départementale de prévention de la délinquance, entérinée en janvier 2022, et fixant un certain nombre d'objectifs pour les années 2022-2024 sur la gouvernance de la prévention de la délinquance, la prévention de la délinquance chez les plus jeunes, la protection des personnes vulnérables et l'association de la population à la prévention de la délinquance.

ÉDITO

En 2021 s'est tenu le Beauvau de la sécurité qui visait, dans la continuité du livre blanc de la sécurité intérieure, à moderniser la politique publique de sécurité au bénéfice des policiers, des gendarmes et de l'ensemble des français. A l'issue de plusieurs tables rondes nationales et locales, dont une à Thionville animée par le ministre de l'intérieur le 29 mars 2021, plusieurs priorités ont émergé : refondre la procédure pénale, permettant de simplifier et d'améliorer le travail des policiers, magistrats et enquêteurs ; donner durablement les moyens au ministère de l'intérieur en portant une loi de programmation pour la sécurité intérieure ; augmenter significativement la présence des policiers et gendarmes sur la voie publique en doublant leur présence d'ici 10 ans ; assurer une meilleure prise en charge des victimes ; augmenter le budget en 2022 afin d'investir dans l'humain et la formation, et mettre à niveau les équipements de la police technique et scientifique. C'est dans cette dynamique que le nombre de policiers nationaux a augmenté en 2021 en Moselle (97 annoncés et en cours de déploiement), et que les forces de sécurité ont été dotées de caméras piétons, de nouveau matériel et que le renouvellement de leur parc automobile a été entamé.

La crise sanitaire a démontré la nécessité de la coopération transfrontalière dans le but de protéger les citoyens. Le 19 octobre 2021, la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG) a tenu sa 6^{ème} réunion à Esch-Belval, présidée par Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes. La France et le Luxembourg coopèrent en matière de sécurité intérieure dans le but de protéger les citoyens. De ce fait, les deux pays ont déclaré leur intention conjointe de créer un groupe de travail en matière de coopération policière et douanière sous l'égide de la CIG afin d'approfondir cette coopération.

Ce dossier regroupe une analyse détaillée des chiffres de la délinquance en Moselle enregistrés par la police et la gendarmerie en 2021, et les résultats de l'accidentologie routière enregistrés depuis plusieurs années. Il fait aussi le bilan des principales affaires et actions marquantes de l'année et dépeint les perspectives de l'année 2022.

2022 sera marquée par ces étapes essentielles de la vie démocratique que sont l'élection présidentielle et les élections législatives, en même temps que la présidence française de l'Union européenne.

En parallèle, les forces de sécurité investiront pleinement les priorités inscrites dans la feuille de route que le Premier ministre m'a adressée :

- la lutte contre les atteintes aux principes républicains, le séparatisme, la radicalisation et le terrorisme, dans le cadre de l'application de la loi du 24 août 2021 ;
- la lutte contre les stupéfiants ;
- le développement de l'engagement citoyen.

2022 sera enfin l'année de la création du nouveau Système d'information sur les armes (SIA) qui doit permettre aux services de l'Etat et aux juridictions d'être plus efficaces dans la détection des détenteurs à risques d'armes à feu et de prévenir des drames.



Laurent Touvet
Préfet de la Moselle

LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2021 EN MOSELLE

Comme l'année 2020, l'année 2021 a été particulière, marquée par les différentes périodes de couvre-feu de janvier à juin, et de confinement durant le mois d'avril.

Les chiffres présentés ci-après concernent les faits qui ont été commis dans le département de la Moselle et enregistrés par les forces de sécurité.

UNE DÉLINQUANCE MAITRISEE

Les données statistiques de l'année 2021 font ressortir deux tendances principales :

- une légère baisse des atteintes aux biens, notamment concernant les vols liés aux véhicules à moteur et les vols avec violences ;
- une hausse conséquente des atteintes volontaires à l'intégrité physique, et notamment des violences sexuelles intrafamiliales.

I. LES ATTEINTES AUX BIENS

- 6,7 % par rapport à 2020 - 24,6 % par rapport à 2019

Les atteintes aux biens comprennent :

- les vols sans violences (vols liés aux véhicules à moteur, cambriolages, vols sans violence contre des personnes, vols contre des entreprises ou établissements) qui représentent les trois quarts des atteintes aux biens ;
- les vols avec violence (vols avec armes, vols violents sans armes) qui représentent 2 % des atteintes aux biens ;
- et les destructions et dégradations qui représentent 22 % des atteintes aux biens.

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL		
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1000 habitants	Rang* du département (sur 96)
24229	23189	22823	18427	17198	- 6,7 %	- 24,6 %	16,48	25,82	65

Les atteintes aux biens commises dans le département enregistrent une baisse globale de 6,7 % en 2021 comparativement à l'année 2020 (17 198 faits en 2021, 18 427 faits en 2020), et de 24,6 % comparativement à l'année 2019 (22 823 faits), alors que l'évolution nationale est en hausse de 1 %. Les atteintes aux biens connaissent une baisse progressive depuis plusieurs années. Elles ont en effet diminué de 29 % comparativement à l'année 2017.

Le département de la Moselle connaît un taux d'atteintes aux biens de 16,48 pour 1 000 habitants, bien en deçà du taux national qui s'élève à 25,82 pour 1 000 habitants, le département occupant le 65^{ème} rang* au niveau national.

A. LES VOLS SANS VIOLENCE

Ils suivent la même tendance depuis 2017 (-8,8 % entre 2020 et 2021 ; -26 % comparativement à l'année 2019, au cours de laquelle 17 152 faits étaient commis) avec 12 715 faits enregistrés en 2021, parmi lesquels 4 490 faits de vols sans violence contre des personnes, identique à l'année précédente. Les vols sans violence comprennent également les vols liés aux véhicules à moteur et les faits de cambriolages de logements.

*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2021 EN MOSELLE

Les vols liés aux véhicules à moteur

- 16 % par rapport à 2020 - 24,4 % par rapport à 2019

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL	
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
4711	4695	5008	4490	3782	- 16 %	- 24,4 %	3,62	6,34

Alors que les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une hausse de 1 % au niveau national en 2021, ils baissent au niveau départemental de 16 % par rapport à 2020, baisse observée sur l'ensemble des indicateurs : vols de véhicules (-4,3 %), vols dans les véhicules dits « vols à la roulotte » (-18,5 %) et vols d'accessoires (- 21 %).

Cette baisse confirme la tendance amorcée depuis quelques années, et notamment par rapport à l'année 2019 où 5 008 faits ont été commis dans le département, soit une baisse de plus de 24 %.

Le taux pour 1 000 habitants reste très favorable : 3,62 au niveau départemental, 6,34 au niveau national.

Les cambriolages des logements

- 14 % par rapport à 2020 - 25,2 % par rapport à 2019

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL	
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
3531	3005	2 746	2186	1879	- 14 %	- 25,2 %	1,8	2,84

Les cambriolages de logements connaissent en 2021 une forte baisse de 14 % par rapport à 2020 (- 25,2 % par rapport à 2019), le département restant bien situé par rapport à la situation nationale qui enregistre une stabilisation des faits. Le taux national de cambriolages de logements s'élève à 2,84 ‰, alors que le taux départemental s'établit à 1,8 ‰.



LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2021 EN MOSELLE

B. LES VOLS AVEC VIOLENCE

DÉPARTEMENTAL								NATIONAL
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
655	515	483	387	311	- 19,6 %	- 35,6 %	0,3	1,05

Les vols avec violence connaissent une forte baisse de 19,6 % (passant de 387 à 311 faits de 2020 à 2021). Ils sont en baisse de 35,6 % comparativement à l'année 2019. La tendance sur les 5 dernières années est très favorable avec une diminution de 53 % des faits. Là encore, les chiffres départementaux restent plus favorables que la moyenne nationale qui connaît un taux 3 fois plus élevé.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes aux biens de 17 %, soit 2 points de plus qu'en 2020.

II. LES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

+ 21 % par rapport à 2020 + 18,2 % par rapport à 2019

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL		
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du département (sur 96)
7460	7506	8275	8088	9786	+ 21 %	+ 18,2 %	9,38	10,84	42

Le département connaît une hausse régulière des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) depuis les cinq dernières années. Comparativement à l'année 2020, ces atteintes ont augmenté de 21 % alors même qu'elles n'augmentent que de 12,6 % au niveau national. Ceci explique que la Moselle passe du 54ème au 42ème rang* au niveau national. L'évolution départementale est en hausse de 18,2 % comparativement à l'année 2019.

Les chiffres départementaux restent toutefois inférieurs aux niveaux nationaux relevés dans tous les items (9,38 pour 1 000 habitants au niveau départemental, 10,84 pour 1 000 habitants au niveau national).

Excepté en 2020, les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une hausse continue depuis plusieurs années. Elles ont en effet augmenté de 31 % depuis 2017.

Une grande partie des atteintes volontaires à l'intégrité physique provient :

- des violences physiques non crapuleuses qui représentent environ 61 % des AVIP (6 036 faits en 2021, 5 011 en 2020, soit 4 134 en 2019) ;
- des menaces et chantages (2 568 faits en 2021 soit une hausse de 27,3 % par rapport à 2020, hausse de 28 % par rapport à 2019) ;
- des violences sexuelles, qui représentent 8,8 % des AVIP avec 866 faits recensés en 2021, 669 en 2020 et 650 en 2019 ;
- et, dans une moindre mesure, des violences physiques crapuleuses, en forte baisse de 19 % (316 faits en 2021, 391 en 2020, 487 en 2019).

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 76 %, soit 6 points de plus qu'en 2020.



LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2021 EN MOSELLE

Les violences physiques non crapuleuses

+ 20,5 % par rapport à 2020 + 17,6 % par rapport à 2019

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL	
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
4606	4634	5 134	5011	6036	+ 20,5 %	+ 17,6 %	5,78	6,29

Comparativement à l'année 2020, les violences physiques non crapuleuses sont en hausse de 20 % en Moselle, alors qu'elles augmentent de 12,7 % au niveau national.

Les violences physiques non crapuleuses, à l'instar des atteintes volontaires à l'intégrité physique, connaissent une hausse continue depuis plusieurs années, excepté en 2020. Elles ont ainsi augmenté de 17,6 % par rapport à 2019.

Le département reste néanmoins en-deça de la situation nationale. En effet, le taux de faits commis s'élève à 5,78 pour 1 000 habitants au niveau départemental, alors qu'il s'élève à 6,29 pour 1 000 habitants au niveau national.

Les violences sexuelles

+ 29,4 % par rapport à 2020 + 33,2 % par rapport à 2019

DÉPARTEMENTAL							NATIONAL		
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du dé- partement (sur 96)
546	549	650	669	866	+ 29,4 %	+ 33,2 %	0,83	1,13	93

L'année 2021 est marquée par une augmentation significative des plaintes pour faits de violences sexuelles (197 faits supplémentaires par rapport à 2020, 216 faits supplémentaires par rapport à 2019). Cette augmentation est moins forte en Moselle que celle observée au niveau national : + 32,7 %.

Le taux départemental pour 1 000 habitants est ainsi plus favorable (0,83) que le taux national (1,13).

Le département se situe au 93ème rang* au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des violences sexuelles de 59 %, soit 4 points de moins qu'en 2020.



LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2021 EN MOSELLE

Les violences intrafamiliales

Les chiffres présentés concernent le nombre de victimes de violences intrafamiliales constatées par les forces de l'ordre du département.

	DÉPARTEMENTAL					NATIONAL
	2019	2020	2021	Évolution 2019/2021	Evolution 2020/2021	Évolution 2020/2021
Violences intrafamiliales (proportion de femmes)	2 822 (79 %)	3 128 (80 %)	4 216 (79 %)	+ 49,4 %	+ 34,8 %	+ 16,8 %
Dont violences dans les homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures volontaires mortels	19 (53 %)	6 (100 %)	12 (58 %)	- 36,8 %	+ 100 %	+ 4,5 %
Dont violences dans les coups et blessures volontaires	2 021 (79 %)	2 314 (80 %)	3 008 (78 %)	+ 48,8 %	+ 30 %	+ 14,6 %
Dont violences dans les viols et violences sexuelles	189 (87 %)	209 (84 %)	270 (90 %)	+ 42,8 %	+ 29,2 %	+ 29,3 %
Dont violences dans les menaces et chantages	593 (80 %)	599 (78 %)	926 (82%)	+ 56,2 %	+ 54,6 %	+ 21,6 %

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistré est en forte hausse (+49,4 % par rapport à 2019, +34,8 % par rapport à 2020), alors même que la hausse s'élève à 16,8 % au niveau national. Cette hausse, continue depuis plusieurs années, a été accentuée par la crise sanitaire. Elle s'expliquerait également par un effet positif du « Grenelle des violences conjugales », qui a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité.

Les violences intrafamiliales représentent 40 % de l'ensemble des violences constatées dans le département. 76 % de ces violences intrafamiliales sont des violences conjugales.

III. LES ESCROQUERIES, INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Escroqueries et infractions assimilées, faux documents, infractions à la législation sur le travail

DÉPARTEMENTAL						
2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2019/2021
4392	4554	5558	4880	5770	+ 18,2 %	+ 3,8 %

Les escroqueries, infractions économiques et financières, hors infractions sur la législation sur le travail, sont en forte hausse de 18,2 % par rapport à l'année 2020, alors qu'elles n'ont augmenté que de 3,8 % par rapport à l'année 2019. La situation départementale reste néanmoins favorable, par exemple le taux des escroqueries et infractions assimilées en 2021 est de 4.87 pour 1 000 habitants par rapport à la situation nationale qui est de 6.78 pour 1 000 habitants pour la même catégorie d'infraction.

En 2021, on constate une augmentation de tous les indicateurs, notamment les escroqueries et infractions économiques et financières. Cela s'explique par la hausse des escroqueries sur internet.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UNE PRIORITÉ DE L'ÉTAT EN MOSELLE

La feuille de route nationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles est issue des engagements du Grenelle contre les violences conjugales de 2019. Les 52 mesures qu'il prévoit sont axées sur la prévention des violences conjugales en direction des jeunes, sur la protection des femmes victimes de violences et de leurs enfants, avec la prise en compte de la vulnérabilité particulière des personnes en situation de handicap, et sur la sanction des auteurs des violences, tout en prévenant la récurrence.

Outre les avancées législatives et réglementaires, ces mesures sont déclinées localement et se concrétisent en Moselle.

A l'occasion des deux ans du lancement du Grenelle, et suite aux rapports des inspections interministérielles diligentées dans le cadre des féminicides, le Premier ministre a fixé des objectifs à atteindre dans les départements.

L'objectif est de parvenir à un traitement global de cette problématique, qui soit à la fois judiciaire, social et sanitaire.

La réponse en direction des victimes doit permettre :

- de parvenir à une plus grande fluidité dans le parcours des victimes, en renforçant la coordination des dispositifs et acteurs, et un meilleur maillage territorial ;
- d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins et ressources locales, en mobilisant les dispositifs existants de manière cohérente et optimale.

Les mesures du Grenelle déclinées localement font l'objet d'un tableau de bord de suivi renseigné localement et transmis semestriellement au niveau national.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Impulsés et aidés financièrement par l'État, trois dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement existent en Moselle. Ils sont portés par des associations :

- Inform'elles (association AIEM), lieu départemental d'accueil de jour de femmes victimes de violences conjugales, situé à Metz ;
- LéA (association Athènes), lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation, à Thionville ;
- Le Service accompagnement et prévention des violences conjugales - SAPVC (association CMSEA) à Forbach.

Outre ces dispositifs spécifiques, les centres d'information des femmes et des familles (CIDFF) apportent une information juridique gratuite dans tous les domaines du droit, tant civil que pénal, et accompagnent les victimes dans l'accès à leurs droits. 2 CIDFF sont présents en Moselle, l'un a son siège à Metz et l'autre à Forbach. 34 permanences juridiques décentralisées sont organisées et couvrent l'ensemble du territoire, notamment rural, de la Moselle.

Les services d'aide aux victimes apportent également leur soutien aux victimes d'infraction pénale.

En 2021, 448 039 € (289 271 € du BOP 137 Egalité entre les femmes et les hommes -dont 100 015 € attribués au CIDFF- et 158 768 € des crédits FIPD) ont été consacrés par l'État à la prévention et à la lutte contre les violences conjugales dans le département.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

Les femmes victimes de violences conjugales sont prioritaires dans l'accès à l'hébergement et au logement social.

Le 115, plateforme téléphonique chargée de gérer la demande d'hébergement, oriente vers les trois centres d'hébergement pour femmes, situés à Metz, Thionville et Forbach.

Adossé au 115, le dispositif mobile violences (DMV) accompagne physiquement et véhicule si nécessaire les victimes de violences conjugales qui font une demande d'hébergement.

Les femmes victimes de violences font également partie des publics prioritaires du contingent réservataire de logements sociaux de la préfecture et du dispositif d'intermédiation locative de l'Etat.

En 2021, 3 022 195 € ont été consacrés par le BOP 177 hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, aux femmes victimes de violences (2 787 110€ de dotation des trois CHRS accueillant un public de femmes en difficultés, dont des victimes de violences conjugales ; 132 225 € de financement des 26 places dédiées* ; 102 860€ de financement du dispositif mobile violences).

*Augmentation du nombre de places dédiées : + 18 en 2021

LA FORMATION ET LA MISE EN RESEAU DES PROFESSIONNELS

La formation et la mise en réseau des professionnels sont un des axes prioritaires développés de longue date en Moselle.

10 réseaux territoriaux de professionnels chargés de l'accueil des victimes sont présents sur le territoire mosellan, animés par 5 chefs de file associatifs. Ces réseaux territoriaux organisent régulièrement des formations pluridisciplinaires par territoire.

Les objectifs de la formation et de la mise en réseau sont de favoriser la connaissance mutuelle des professionnels, d'accroître leurs compétences, d'avoir une culture commune de la problématique par la formation, de faciliter l'orientation des victimes, renforcer les dynamiques locales et élaborer des réponses cohérentes, adaptées aux besoins des victimes, de repérer les dysfonctionnements dans la prise en charge des violences conjugales.



DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS

**TOUS MOBILISÉS
CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

#NeRienLaisserPasser
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
ArretonsLesViolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
17** NUMÉROS
D'URGENCE
114

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

QUELQUES EXEMPLES DES MESURES DU GRENELLE DÉCLINÉES EN MOSELLE

L'installation des comités de pilotage « violences intrafamiliales » (COPIL VIF)

Des COPIL VIF ont été installés par les chefs de juridiction des trois tribunaux judiciaires de la Moselle. Ces instances, à visée opérationnelle, ont en charge les situations individuelles à risque judiciairisées, au civil comme au pénal, nécessitant un suivi particulier. Ils permettent d'évaluer le besoin de protection des victimes et l'opportunité de mesures de protection telles le téléphone grave danger ou le bracelet anti-rapprochement.

18 places supplémentaires d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences conjugales en 2021

Cela porte au total à 26 le nombre de places dédiées. Au-delà des places d'hébergement dédiées, les femmes victimes de violences conjugales sont prioritaires dans l'accès à l'hébergement, via le 115.

Le dépôt de plainte simplifié à l'hôpital

Deux procédures de dépôt de plainte simplifié sont mises en œuvre au sein des services d'urgence du CHR de Metz-Thionville (un à Mercy, l'autre à Bel Air), un troisième est en cours de création (hôpital de Forbach).

La création d'un poste supplémentaire d'intervenant social en commissariat et gendarmerie en Moselle Est et Sud

La Moselle dispose déjà de 6 intervenants sociaux situés à l'hôtel de police de Metz, au sein des commissariats de Thionville et de Forbach et des compagnies de gendarmerie de Thionville, Maizières-lès-Metz, Boulay et Forbach. Un nouveau poste est en cours de déploiement en Moselle-Est et Moselle Sud.

Quelques chiffres :

- 4 femmes sont décédées, victimes de leur conjoint violent en 2021 (4 en 2020) en Moselle ;
- le lieu d'accueil de jour Inform'elles (AIEM) à Metz a accueilli 507 victimes en 2021 (480 victimes avaient été accueillies en 2020) ;
- Thionville : 181 victimes ont été accueillies par le lieu d'écoute et d'accueil LéA Athènes (108 victimes avaient été accueillies en 2020) ;
- Forbach : 147 victimes ont été accueillies par le service Accompagnement et prévention des violences conjugales (APVC) du Dispositif Espoir du CMSEA (130 victimes avaient été accueillies en 2020) ;
- les 2 CIDFF de la Moselle (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) ont apporté une information juridique auprès de 1 219 victimes de violences conjugales (984 victimes ont été accueillies par les CIDFF en 2020) ;
- le dispositif « Mobile violences » (association Est Accompagnement) a accompagné vers l'hébergement 454 personnes, dont 209 enfants en 2021 (487 personnes en 2020, dont 231 enfants).

L'année 2022 verra se poursuivre la politique de lutte contre les violences faites aux femmes et la mise en œuvre d'actions en direction des victimes et des auteurs de violences conjugales, de la part de l'ensemble des services de l'État concernés.

L'action des forces de l'ordre

Des formations en e-learning en interne et des formations en présentiel ont été réalisées. Trois actions de sensibilisation animées par les associations et financées par le fonds Catherine (enveloppe issue du Grenelle) ont ainsi eu lieu en 2021 à Metz, Thionville, Forbach et Sarrebourg.

La grille d'évaluation du danger est utilisée de façon systématique lors du dépôt de plainte, pour les violences physiques, mais aussi depuis le féminicide d'Hayange, pour les violences verbales, psychologiques (menaces de mort...), économiques et sexuelles.

Le traitement des affaires en cours est priorisé afin de résorber les dossiers en attente et permettre le traitement en temps réel et de manière systématique de ces situations.

Une saisine systématique des armes de l'auteur présumé est réalisée dès le dépôt de plainte.

Des dépliants à destination des victimes comportant les numéros d'associations locales ont été imprimés et diffusés dans les commissariats de police et les brigades de gendarmeries.

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS ET LES CONDUITES ADDICTIVES

La lutte contre les stupéfiants est une priorité de la feuille de route définie par le Premier ministre. Les forces de l'ordre et leurs partenaires judiciaires, associatifs, sont particulièrement mobilisés face aux trafics et fléaux de la drogue.

Chiffres clés

Les services de la direction départementale de la sécurité publique ont instruit 115 dossiers d'infraction à la législation sur les stupéfiants et ont procédé à la saisie de 3,6 kilogrammes d'héroïne, 1,66 kilogrammes de cocaïne, 38 kilogrammes d'herbe de cannabis ainsi que plus de 32 kilogrammes de résine de cannabis, 113 cachets d'ecstasy, 15 de LSD et 536 de MDMA. L'ensemble des avoirs criminels atteint 1 417 578 euros en valeur qui ont été saisis par la direction départementale de la sécurité publique de la Moselle.

Les services de gendarmerie ont démantelé 62 réseaux de trafics de stupéfiants et ont saisi 64,6 kilogrammes de résine de cannabis, 34,6 kilogrammes d'herbe de cannabis, 142 pieds de cannabis, 8,2 kilogrammes d'héroïne, 5,2 kilogrammes de cocaïne, et 6 cachets d'ecstasy. L'ensemble de ces saisies ont atteint un montant de 130 860 euros.

En 2021, les services de la direction régionale des douanes ont traité 182 affaires, qui ont donné lieu aux saisies de produits stupéfiants suivantes : 812 kilogrammes de cannabis, 78 kilogrammes d'amphétamines, 9,4 kilogrammes de cocaïne, 6,9 kilogrammes d'héroïne, 641 doses d'ecstasy et 35 kilogrammes de kétamines. La valeur totale de ces produits sur le marché clandestin est estimée à 3 013 693 euros.

Les amendes forfaitaires délictuelles

Les amendes forfaitaires délictuelles complètent les outils de lutte contre les trafics de stupéfiants. En 2021, 688 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées, dont 424 en zone police et 264 en zone gendarmerie. Les amendes forfaitaires délictuelles représentent 40% des procédures relatives aux stupéfiants.

Les points de deal

La lutte contre les points de deal constitue également une priorité. Ainsi en 2021, 30 points de deal ont été démantelés, soit 10 pour la police et 20 pour la gendarmerie. Ces résultats sont dus à un engagement collectif et une bonne complémentarité, notamment entre les forces de l'ordre, les services en charge de l'activité judiciaire, l'office anti stupéfiants (OFAST) et les douanes. Peuvent être relevées des saisies réalisées conjointement avec l'antenne de police judiciaire de Metz lors d'une opération de démantèlement d'un point de deal : 184 000 euros en numéraires saisis ainsi que 3,7 kilogrammes d'héroïne, 6,3 kilogrammes de cocaïne et 6 kilogrammes de cannabis.

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

AFFAIRES MARQUANTES

Opérations menées par la police

- **Le 3 septembre** à Thionville et Hettange-Grande, le centre d'information et de commandement de la Moselle a été informé d'une tentative de vol à main armée sous la menace d'une arme de poing au préjudice d'un bureau de tabac sis route de Garche à Thionville. Grâce à la réactivité de tous, l'individu a été localisé et interpellé à proximité du lieu des faits. Lors de sa garde à vue, un rapprochement est effectué avec un autre fait d'extorsion commis quelques mois auparavant dans un supermarché d'Hettange-Grande. A l'issue, il a été déféré et placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement devant le tribunal judiciaire de Thionville le 6 septembre. Il a été condamné à 18 mois de prison dont 10 avec sursis et écroué.
- **Le 5 octobre** à Metz-Borny, dans le cadre de l'exécution d'une commission rogatoire, la DDSP et la police judiciaire ont saisi 1,4 kilogrammes d'herbe de cannabis, 37 grammes de résine, 39 grammes d'héroïne, 20 grammes de cocaïne, 4 armes de poing et 5 véhicules. 10 personnes ont été interpellées dont 9 personnes mises en examen. 8 personnes ont été incarcérées et une placée sous contrôle judiciaire.
- **Le 30 novembre** à Marly, à la suite du contrôle d'un automobiliste, la CSP de Metz a interpellé un individu en infraction en possession de 10 grammes de cocaïne. La perquisition effectuée à son domicile a permis la saisie de 996 grammes d'héroïne. L'individu a été incarcéré dans l'attente d'être jugé.

Opérations menées par la gendarmerie

- **Le 4 février**, dans le cadre d'un trafic local de produits stupéfiants à Behren-les-Forbach située en ZSP, à la suite d'opérations judiciaires menées en 2020, une nouvelle vague d'interpellations a permis la saisie de 1,55 kilogrammes de résine de cannabis et de 20 kilogrammes de poudre de cannabis. 3 personnes ont été présentées devant le juge d'instruction et mises en examen. Deux ont été placées sous contrôle judiciaire et une en détention provisoire.
- **Le 24 avril** à Behren-lès-Forbach, informés qu'un axe de la cité de Behren les Forbach est bloqué par des trafiquants qui pratiquent le deal à la portière, les gendarmes assistés du PSIG de Forbach ont tenté d'interpeller en flagrance les trafiquants occupant ce point de deal. Ils ont été aussitôt encerclés par une cinquantaine d'individus qui ont essayé de les intimider avec des chiens. L'opération de police judiciaire déclenchée le mardi 27 avril 2021 a permis d'interpeller cinq personnes, de saisir un chien de type staff ainsi qu'1 kilogramme d'herbe de cannabis.
- **Le 13 août** à Neuchef, les enquêteurs de la section de recherches de Metz ont démantelé un important trafic de stupéfiants et mis hors d'état de nuire un réseau structuré qui importait de grandes quantités de cannabis depuis la Belgique et les Pays-Bas. Les perquisitions effectuées ont permis la découverte de 102 465 €, 54 kilogrammes de résine de cannabis, une réplique chinoise de fusil d'assaut calibre 7,65 type kalachnikov avec deux chargeurs et 160 cartouches, 1 pistolet tokarev calibre 7,65 avec chargeurs et 76 cartouches ainsi que 6 véhicules. Les trois contrevenants ont été déférés en comparution immédiate et mis en examen. La tête de réseau a été placée en détention provisoire et les deux autres contrevenants ont été placés sous contrôle judiciaire.
- **Le 28 décembre** à Longeville-lès-Metz et Florange, trois personnes ont été interpellées dans le cadre d'une enquête de violences avec armes commises à Fameck le 18 décembre. Les perquisitions ont permis la saisie d'une arme de poing de calibre 7,65 avec 16 cartouches, 1 kilogramme de résine de cannabis, 83 grammes d'herbe de cannabis, 4 150 € en numéraire et 2 téléphones portables. Les trois personnes ont été interpellées et deux placées en détention provisoire.

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'IMPLICATION DES DOUANES DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

- **Le 19 avril**, lors du contrôle d'un camion citerne espagnol sur l'A31, ont été découverts 182 kilogrammes d'herbe de cannabis, dissimulés dans des sacs thermosoudés situés dans l'un des compartiments de la citerne. La cargaison a été estimée à 637 000 euros. Le chauffeur a été remis à la police judiciaire de Metz.
- **Le 22 avril**, lors du contrôle d'un véhicule français sur l'A31, ont été découverts des amphétamines et de la kétamine dans une cache située dans la roue de secours. Une visite domiciliaire a permis de découvrir de nouvelles quantités de stupéfiants, ce qui porte la saisie à 35,74 kilogrammes de kétamine, 4,4 kilogrammes d'amphétamines et 0,33 kilogramme d'ecstasy. La valeur de la marchandise saisie est de 1 370 000 euros.
- **Le 21 juillet**, lors d'un contrôle embarqué dans le TGV effectuant la liaison Paris-Luxembourg, ont été découverts 2,3 kilogrammes de cocaïne représentant une valeur sur le marché illicite de 76 000 euros. La marchandise était dissimulée in corpore (2 infracteurs transportant chacun 125 ovules in corpore).



LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

LE GIR DE METZ, C'EST POUR LES SEIZE OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2021 :

- Des avoirs criminels pour plus de trois millions d'euros se répartissant ainsi :

	Numéraire	Véhicules		Saisies sur comptes bancaires	Autres valeurs mobilières	Saisies immobilières	Valeur globale des saisies
		Nombre	Valeur				
Moselle	26.090	27	786.910	834.688	395.341	50.000	2.093.029
Meurthe et Moselle	117.703	6	38.900	125.173	51.418	265.000	598.194
Vosges	11.000	1	4.000	1.000	7.000	220.000	243.000
Meuse	15.505	6	85.100	/	2.000	/	102.605
Totaux	170.298	40	914.910	960.861	455.759	535.000	3.036.828

- Près de trente kilos de produits stupéfiants et dix-huit armes à feu saisis.
- 34 signalements fiscaux et près de 600 réponses à réquisitions réalisées par l'agent de la DGFIP du GIR.
- 11 signalements douaniers et la saisie de contrefaçons pour plus de 140 000 euros.

Le GIR de Metz, c'est également :

- **4 interventions dans les quartiers sensibles** : les Provinces à Laxou, Bellecroix à Metz, Saint-Eloy à Woippy et Niederbronn à Lunéville, se traduisant par :
186 interpellations - 55 gardes à vue - 17 écrous - 20 contrôles judiciaires - 426 531 euros saisis au titre des avoirs criminels - plus de 25 kgs de produits stupéfiants (dont 20 kgs d'héroïne et un demi kilo de cocaïne) et quinze armes (dont 3 pistolets mitrailleurs et 7 armes de poing).
- **3 opérations judiciaires d'envergure** réalisées avec l'aide de personnels ressources du GIR (entre 10 et 18 personnels en sus des personnels permanents), toutes trois pour des faits de trafic de stupéfiants, respectivement avec la BR de Verdun, la SD de Nancy et la CSP de Lunéville.

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

LES GROUPES DE PARTENARIATS OPÉRATIONNELS DÉPLOYÉS AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE

La lutte contre la délinquance sous toutes ses formes fait partie des priorités nationales et bénéficie d'un engagement constant des services de l'État chargés de la sécurité intérieure en Moselle.

Depuis 2019, les groupes de partenariats opérationnels (GPO) sont déployés au sein des services de la police nationale dans le cadre de la sécurité du quotidien afin de sectoriser la prise en compte des problématiques de sécurité au plus près des besoins. Instance partenariale opérationnelle, le GPO réunit l'ensemble des partenaires essentiels du continuum de sécurité de chaque secteur, y compris des partenaires locaux publics ou privés (police municipale, CCAS, médiateurs de quartiers, délégués en charge de la cohésion police-population (DCPP), bailleurs sociaux, associations de quartier ou d'aide à la personne, représentants des établissements de l'Éducation nationale, etc.). Les réunions des GPO permettent de partager les informations et de faire un constat commun des situations au sein de chaque quartier, en vue d'y apporter des solutions concrètes.

Un GPO TRANSPORT spécifiquement créé pour la prise en compte des problématiques particulières liées aux transports en commun de personnes réunit autour de la police nationale, la police municipale de Metz, des représentants de la SNCF et du MET.

Chiffres clés

En 2021, au sein de la direction départementale de la sécurité publique de la Moselle, 17 groupes de pilotage opérationnel – GPO – de la sécurité du quotidien ont été mis en place au sein des 7 circonscriptions de sécurité publique afin de sectoriser la prise en compte des problématiques de sécurité au plus près des besoins.

Depuis le 1er janvier 2021, 252 réunions de GPO se sont ainsi tenues sur l'ensemble des 17 GPO, malgré la crise sanitaire. Elles ont permis la prise en compte de 349 problématiques diverses (incivilités, dégradations, revente de stupéfiants, rassemblements nocturnes et bruyants, rodéos ou vitesse excessive de véhicule...) et plus de 80 % de ces problématiques sont considérées comme résolues à ce jour.

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La poursuite des actions de prévention de la radicalisation au cours de l'année 2021 a été affectée par les mesures restrictives de rassemblement imposées par la crise sanitaire.

Les services de l'État ont maintenu leur activité et ont été fortement mobilisés sur le sujet. La procédure de signalement demeure inchangée, soit en composant le numéro vert dédié : 0 800 005 696 soit en s'adressant directement au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de proximité.

En 2021, une enveloppe de 100 000 euros du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a permis de financer 10 actions de prévention primaires en Moselle. Elle a bénéficié en grande partie à des associations présentes dans les arrondissements de Thionville et Metz et les actions sont en majorité orientées vers des actions de sensibilisation essentiellement pour des publics habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- AISF : 37 500 euros pour 3 actions de sensibilisations menées via des ateliers répartis tout au long de l'année sur des publics différents (jeunes, adultes et sortants de détention) ;
- L'union sportive de Yutz a reçu 15 000 euros : le sport pour lutter contre la délinquance et la radicalisation ;
- La MJC de Saint -Avoild a reçu 3 000 euros pour organiser un spectacle intitulé « faites le cirque », une action de contre-discours pour sensibiliser les enfants à la lecture poétique, philosophique, au sens et à l'interprétation multiples des contes ;
- L'ATAV poursuit son travail de prévention démarré depuis quelques années avec la communauté de communes de l'Orne et environs ;
- Les petits débrouillards - Metz : formation aux méthodes et outils pédagogiques (6 000 euros).

Enfin pour répondre aux attentes des élus et des associations, le séminaire départemental sur la prévention de la radicalisation du 10 décembre 2021 organisé en partenariat avec le CMSEA a mobilisé près de 150 personnes, si l'on compte les connexions en visioconférence.

Ce fut une journée de travail constructive qui a permis de présenter l'action innovante d'un consultant sur le volet spécifique de la prévention primaire. Sa mission consistera à proposer des formations à la prévention primaire de la radicalisation, à la laïcité et au vivre ensemble à l'attention principalement des élus et des acteurs de terrain, en s'appuyant sur l'expertise des membres de la cellule de prévention et d'accompagnement des familles.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

L'appel à projets FIPD 2022 sera lancé prochainement, les acteurs associatifs et les collectivités territoriales pourront proposer d'autres actions.

LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES AUX PRINCIPES RÉPUBLICAINS

La cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire dite « CLIR » se tient régulièrement pour traiter de la lutte et de la prévention des séparatismes, sous la présidence du préfet. Elle réunit les procureurs de la République, les forces de l'ordre et des services de renseignement, la direction départementale des finances publiques, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, le service départemental de l'Éducation nationale, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les délégués du préfet à la politique de la ville.

Elle coordonne et organise les contrôles et actions à mener par chacun des membres participants.

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La loi du 24 août 2021 confortant les valeurs de la République renforce les moyens de l'administration pour lutter contre la dérive séparatiste dans les principaux domaines de la vie sociale : associations, culte, subventions publiques, éducation, sport. Des leviers d'action plus efficaces sont désormais possibles tels que :

- l'octroi des subventions conditionné à la signature et au respect du contrat d'engagement républicain ;
- le renforcement du contrôle des fonds de dotations ;
- l'obligation de transparence financière des associations culturelles ;
- le régime de dissolution administrative des associations qui s'étend à d'autres motifs que celui du terrorisme avec un régime d'imputabilité fondé sur l'action des membres ;
- l'encadrement de l'instruction en famille ;
- la fermeture provisoire par le préfet des lieux de culte en cas d'agissements provoquant à la haine ou à la violence.

Cette politique publique fait partie de la feuille de route du préfet définie par le Premier ministre. C'est pourquoi un plan d'action sur la lutte contre les atteintes aux principes républicains a été élaboré. Il s'appuie sur deux leviers indispensables et indissociables : le renforcement des contrôles et l'accompagnement par la formation des acteurs de terrain (élus, représentants des cultes, professionnels sociaux...), pour prévenir les phénomènes de séparatisme et faire respecter les principes de liberté, d'égalité et de fraternité mais aussi de dignité humaine.

Les perspectives pour l'année 2022

- poursuivre le travail de sensibilisation sur le respect des valeurs de la République déjà engagé par les services de la préfecture, le service départemental de l'éducation nationale, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports auprès des élus, des associations et des établissements scolaires ;
- renforcer les contrôles en cas de suspicion de pratiques contraires aux valeurs de la République en mettant en oeuvre les dispositions de la loi du 24 août 2021 ;
- étendre les contrôles de l'instruction en famille menés par les services de l'Éducation nationale, l'instruction en famille étant soumise à autorisation et non plus à simple déclaration à compter de la rentrée 2022-2023.

CONTRÔLES ET VERBALISATIONS LIÉS AUX MESURES SANITAIRES

Cette année encore, la crise sanitaire liée au Covid-19, marquée notamment par les périodes de confinement, de restrictions sanitaires et par le contrôle du passe sanitaire ont fortement sollicité les forces de sécurité intérieure en matière de contrôles et de verbalisations.

Contrôles des établissements recevant du public et contrôles du passe sanitaire :

- 6 736 contrôles du passe sanitaire effectués dans les ERP (entre le 22 juillet et le 31 décembre 2021) ;
- 41 mises en demeure répertoriées ;
- 4 établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative.

Contrôles réalisés en zone frontalière par la police aux frontières (PAF) :

- 1 647 personnes verbalisées pour non-respect des règles sanitaires ;
- 786 personnes verbalisées pour non présentation d'un test PCR ou défaut de passe sanitaire ;
- 287 personnes verbalisées pour non port du masque ;
- 114 067 personnes contrôlées au total.

Deux opérations d'envergure réalisées par la PAF :

- le 19 février, une opération de bouclage de la gare de Metz a été réalisée par 20 effectifs de la PAF, 5 effectifs SUGE, 6 effectifs DDSP et 12 policiers municipaux de la ville de Metz. Bilan : 1 391 personnes contrôlées dont 5 verbalisations pour non port du masque et 33 verbalisations pour non respect du couvre-feu ;
- le 10 avril, une opération de contrôle a été réalisée sur l'autoroute A31 dans le sens France-Luxembourg, avec 33 effectifs de la PAF et 11 motards CRS. Bilan : 1 350 véhicules et 1 500 personnes contrôlés, 17 verbalisations pour non respect des mesures liées au confinement.

Deux opérations particulièrement signalées, réalisées par le GIR :

- l'une pour des fraudes aux organismes sociaux contre un professionnel de santé pour près de 3 millions d'euros de préjudice avec la sûreté départementale de la **DDSP de la Moselle**. L'enquête a démontré que le mis en cause rédigeait des fausses ordonnances et des fausses factures de rétrocession de médicaments anti-cancéreux au préjudice notamment d'une douzaine de caisses d'assurances maladie, dont les CPAM de Moselle et de Meurthe-et-Moselle et de trois autres pharmacies ;
- l'autre pour des fraudes aux finances publiques liées au COVID pour plusieurs millions d'euros de préjudice et plus d'une centaine de sociétés concernées avec la DTPJ de Nancy. A ce jour, six personnes sont écrouées, huit autres placées sous contrôle judiciaire et plus de 800 000 euros ont pu être saisis au titre des avoirs criminels.



LE BILAN 2021 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ DE JANVIER À DÉCEMBRE 2021

En Moselle, le bilan 2021 est orienté à la baisse pour tous les indicateurs par rapport à l'année 2019.

23 personnes sont décédées en 2021 sur les routes de Moselle. Ce chiffre, inférieur de 49 % à celui de 2019 (année 2019, prise comme année de référence avant pandémie) est historiquement bas. La reprise des déplacements en 2021 a été tempérée par une période de confinement en avril, de couvre-feux sur l'ensemble du premier semestre, et de plusieurs périodes où le télétravail était fortement recommandé. Les mobilités et les comportements des usagers évoluent. Ainsi, l'accidentalité routière tout au long de l'année 2021 a souvent pu rester en dessous de celle observée sur l'année 2019.

Ces bons résultats reposent également sur la pleine mobilisation des acteurs sur le territoire. En effet, à travers les actions organisées via le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), la préfecture mobilise ses agents et les intervenants départementaux de la sécurité routière sur des actions à destination des entreprises, des scolaires (opération de rentrée scolaire), du grand public (savoir rouler), etc. Au-delà des missions traditionnelles de contrôle, les forces de sécurité intérieure mènent également des opérations de prévention et de sensibilisation (Prox'aventures, alternative à la sanction, remise en selle moto, etc.) à l'égard des populations.

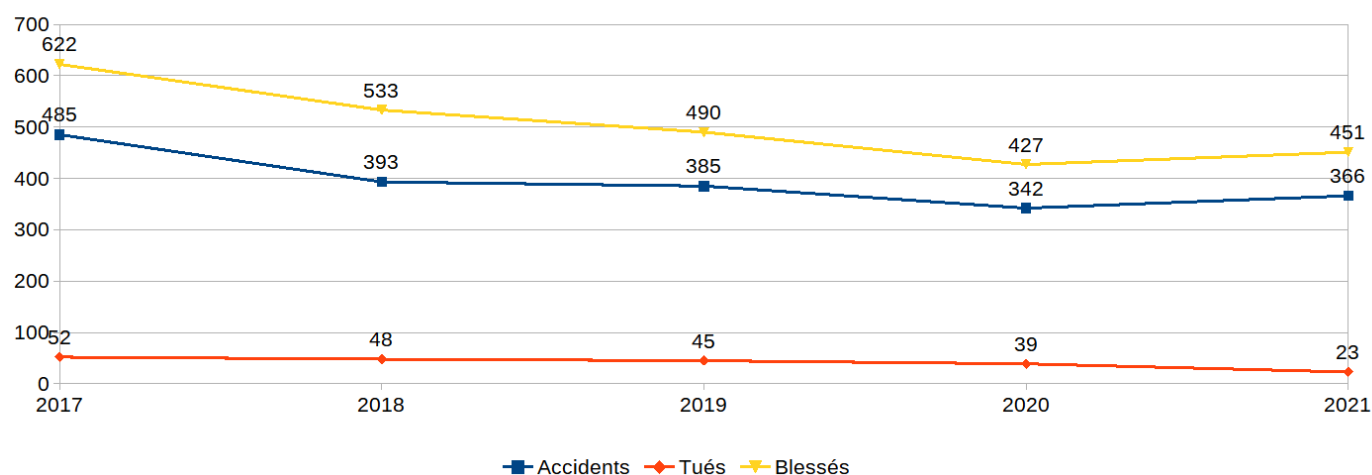
En 2021, on dénombre :

- 23 personnes tuées, soit une baisse de - 49% par rapport à 2019 ;
- 366 accidents, soit une baisse de - 5 % ;
- 451 blessés, soit une baisse de - 8%.

Les évolutions hebdomadaires de l'accidentalité, très liées aux fluctuations conjoncturelles de trafic, présentent des inflexions moins marquées en 2021 qu'en 2020, lors de la période de confinement du mois d'avril. Il semble donc que les restrictions de circulation en lien avec la situation sanitaire (couvre-feu et confinement sur le premier semestre 2021) ont eu moins d'impact en 2021 que l'année précédente.

Sur la période hivernale (janvier-février-mars-avril), la tendance est à la baisse du nombre d'accidents, de tués et de blessés ; le couvre-feu y a indéniablement contribué.

Evolution des ATB sur les 5 dernières années

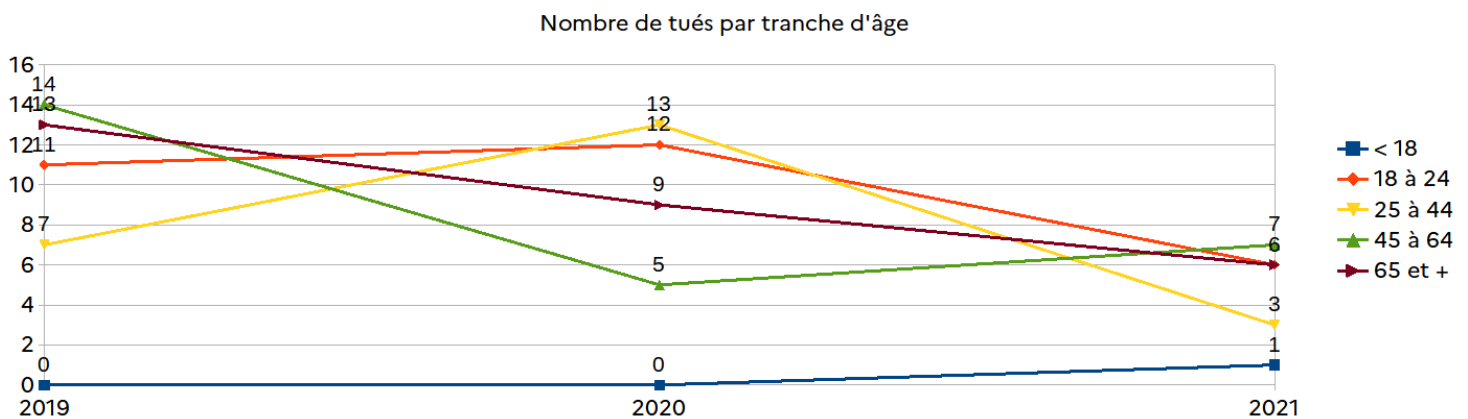


LE BILAN 2021 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

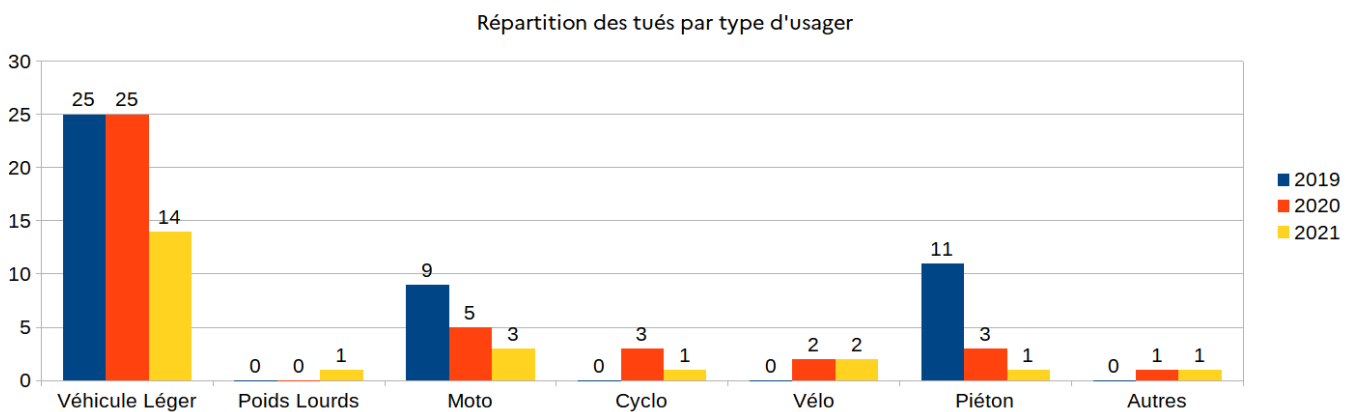
Ces deux dernières années, les accidents sont moins graves en tenant compte du ratio du nombre de blessés par rapport aux accidents (1,35 en 2018, 1,27 en 2019 et 1,23 en 2021).

Profil des personnes tuées sur les routes en Moselle :

- 6 des 23 personnes tuées avaient entre 18 et 24 ans ;
- 1 décès dans la tranche d'âge des 0-17 ans ;
- Les 45 à 64 ans sont les personnes les plus touchées (7 décès).



- Le mode de transport où le ratio de décès est le plus important est le véhicule léger (14 décès) ;
- 1 décès dans la catégorie poids lourds ;
- Les personnes vulnérables sont aussi représentées (4 décès).



LE BILAN 2021 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

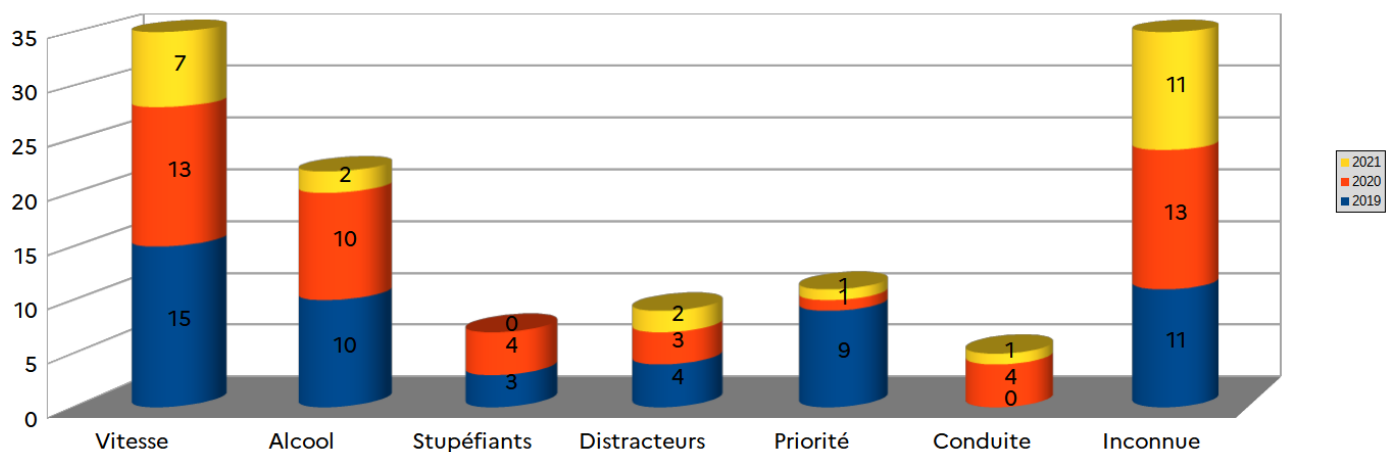
La cause des accidents mortels

En écartant les causes indéterminées, sur les 23 personnes décédées en 2021 sur les routes de Moselle, la principale cause des accidents mortels est la vitesse (7 décès), comme les années précédentes.

Les autres facteurs ayant causé des décès sont l'alcool, les distracteurs, l'inattention, les dépassements dangereux. Dans certains cas, la cause de l'accident n'a pu être déterminée (ex : malaise).

Nombre de tués par causes

ATTENTION : Pour une personne tuée, il peut y avoir plusieurs causes d'accident

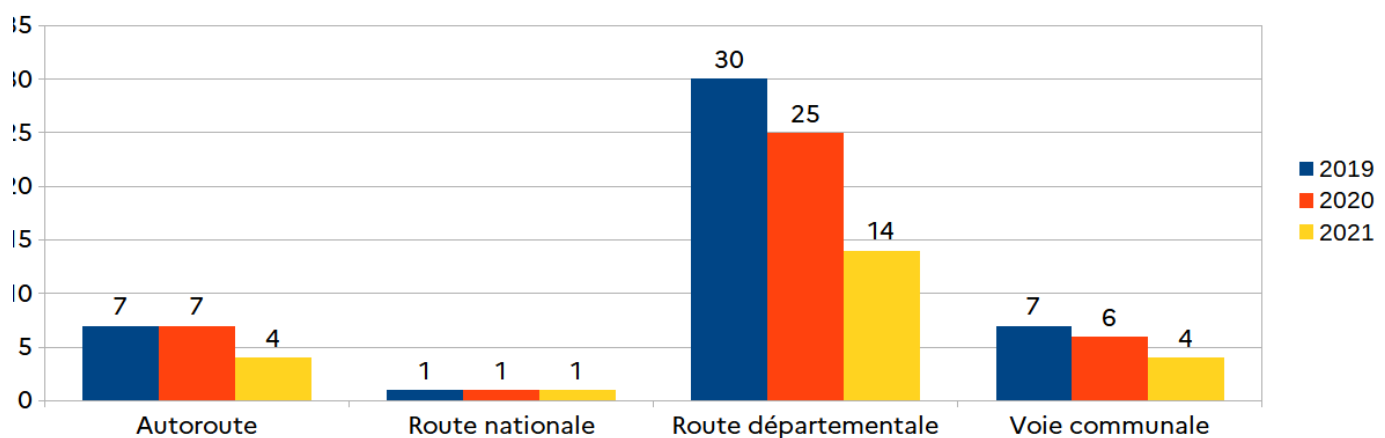


Lieux et circonstances des accidents ayant causés des décès :

Les lieux :

- les accidents surviennent le plus souvent sur les routes départementales (61%), qui est le réseau routier majoritaire en Moselle ;
- 74% des accidents ont lieu hors agglomération ;
- 87% surviennent en journée et 13% la nuit ;
- 78% se produisent en semaine et 22% les week-end.

Nombre de tués par type de réseau routier

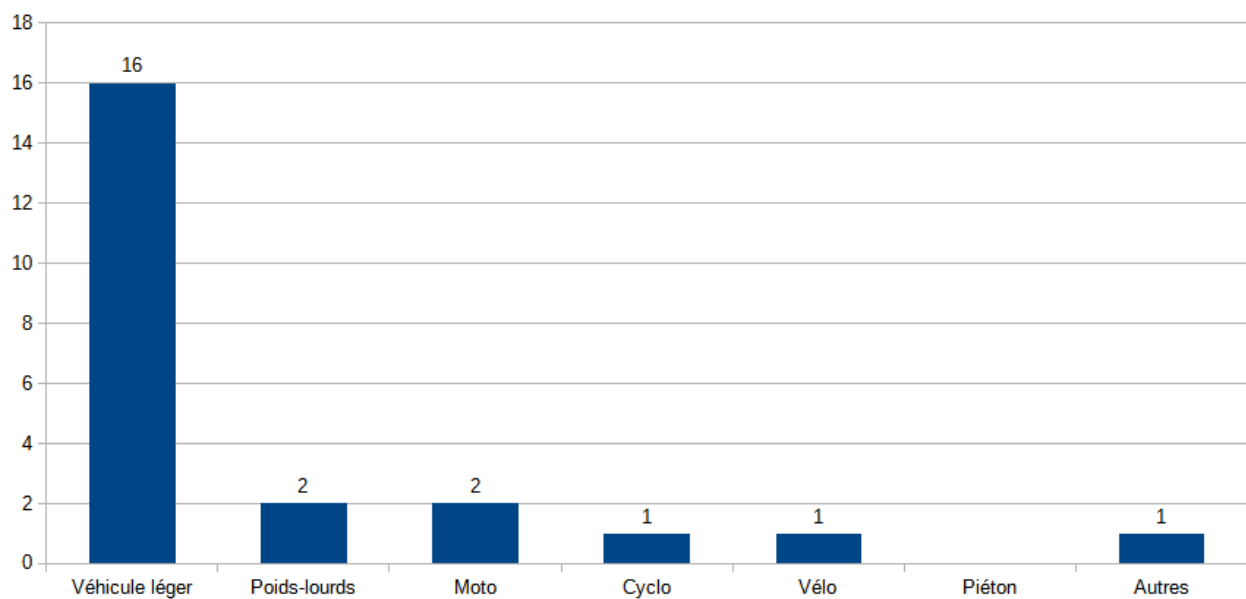


LE BILAN 2021 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les types de véhicules :

- 69,5% des auteurs d'accidents mortels conduisent un véhicule léger.

Répartition des auteurs présumés d'accidents mortels par type de véhicule en 2021



Parmi les auteurs présumés d'accidents de la route, une majorité d'entre eux décède des suites du choc subi lors de la collision (71%).

LE BILAN 2021 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'ACTIVITÉ DES FORCES DE L'ORDRE : LES DÉPISTAGES

Le nombre de dépistages de l'alcoolémie ainsi que le nombre de dépistages stupéfiants sont en hausse :

	2020	2021	Variation
Nombre de dépistages alcoolémie pratiqués	114 322	122 547	+ 7 %
Nombre de dépistages stupéfiant pratiqués	5 934	9 079	+ 53 %

Le nombre de dépistages de l'alcoolémie positifs est inférieur comparativement à 2020, tandis que le nombre de dépistages stupéfiants positifs est en augmentation :

	2020	2021	Variation
Nombre de dépistages alcoolémie positifs	1 564	1 463	- 8 %
Nombre de dépistages stupéfiants positifs	923	1 517	+ 64 %

Nombre de rétentions de permis de conduire en hausse par rapport à 2020 (chiffres 2021 s'arrêtant à novembre) :

	2020	2021	Variation
Nombre de rétentions de permis de conduire	2 866	3 280	+ 14 %

L'ACTIVITÉ DES FORCES DE L'ORDRE : LES SUSPENSIONS

Le nombre de suspensions de permis de conduire est en hausse par rapport à 2020 :

	2020	2021	Variation
Nombre de suspensions du permis	2 264	3 212	+ 42 %

Le nombre d'éthylotest anti-démarrage (EAD) est en augmentation par rapport à 2020 :

	2020	2021	Variation
EAD	363	373	+ 3 %

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE

LE DISPOSITIF QUARTIERS D'ÉTÉ 2021

Avec le dispositif « Quartiers d'été 2021 », le Gouvernement a souhaité faire de la période estivale un temps d'éducation autant que de loisirs pour les jeunes des quartiers prioritaires qui ne peuvent pas partir en vacances et pour lesquels la crise sanitaire a été particulièrement difficile, entre le confinement et le défi de la continuité éducative.

En Moselle, un soutien financier de 343 813 euros a été apporté afin de renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles de ces quartiers en complément des actions financées dans le cadre du contrat de ville. Ainsi, grâce à la mobilisation forte des services de l'État, opérateurs publics, collectivités locales et secteur associatif, ce sont 16 525 bénéficiaires, enfants et jeunes de 3 à 29 ans qui ont pu profiter du dispositif « Quartiers d'été 2021 ».



PROX'ADVENTURE

L'opération Prox'Aventure est un événement gratuit dont les objectifs sont de créer du lien social entre la population et la police, l'armée, les pompiers, etc, de modifier les comportements réciproques, de déconstruire les stéréotypes et de promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République.

L'événement Prox'Aventure se déroule sous la forme d'un village citoyen composé de différents stands sportifs : escalade, boxe, karaté,... et de structures telles que la police nationale, municipale, les pompiers, et la sécurité routière.

Une opération Prox'Aventure a eu lieu le mercredi 9 juin 2021 dans le quartier du Sablon à Metz. Une seconde opération a eu lieu à Thionville le mercredi 16 juin 2021. Etaient au programme : mur d'escalade, cours de massage de premier secours, laser game, course d'obstacle vêtu d'un gilet pare-balles, etc.



photo : Tout-Metz



photo : Tout-Metz

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE

OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les élèves des établissements scolaires de la Moselle prennent chaque jour le chemin de l'école, que ce soit à pied, à vélo, en transports scolaires ou en commun, ou en voiture. Les enfants et les adolescents, qui se déplacent souvent à pied, en vélo ou en trottinette, restent des cibles fragiles et sont exposés aux risques de la route. En voiture, trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés.

À l'approche de la saison hivernale et pour prévenir une potentielle augmentation des accidents, les services de la préfecture de la Moselle et de l'Éducation nationale, en lien avec les mairies, les forces de l'ordre, les associations de sécurité routière et les intervenants départementaux de sécurité routière, ont organisé des opérations de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière aux abords des établissements scolaires du 18 au 22 octobre 2021. Cette opération visait à sensibiliser les élèves âgés de 6 à 14 ans et leurs parents aux bons comportements à adopter afin qu'ils puissent se rendre à l'école en toute sécurité.



Au programme de ces opérations de prévention pour les élèves : apprendre à évacuer un bus en cas d'urgence.

OPÉRATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE «CIVIL'ÉTÉ»

La période des départs en vacances estivales est synonyme de forte affluence sur les routes et peut être génératrice d'accidents.

Afin de lutter contre l'insécurité routière durant cette période estivale, une opération de sécurité routière a été organisée le samedi 10 juillet 2021 de 10h à 17h par l'escadron départemental de sécurité routière, dans le cadre de l'opération annuelle « Civil'Été 2021 ».

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE

Cette opération a ciblé l'ensemble des axes structurants de la zone de défense et de sécurité Est, et a associé des dispositifs répressifs à des mesures préventives et éducatives, notamment sur certaines aires de repos des autoroutes.

En coopération avec les policiers belges, luxembourgeois et allemands, cette opération a caractère international a été principalement mise en place sur les axes frontaliers et s'est inscrite dans une démarche de coopération transfrontalière en matière de sécurité routière.

Un dispositif coordonné par l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie nationale/POLIZEI a notamment été mis en place de part et d'autre de la frontière sur l'autoroute 6 côté allemand dans le sens Allemagne/France et sur la RD603 côté français dans le sens France/Allemagne.

Programmée à l'occasion du premier week-end de grands départs en vacances estivales, l'opération Civil'Eté a visé à sensibiliser les usagers de la route aux risques d'une conduite dangereuse.



JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES

Séminaire « violences conjugales » le 25 novembre 2021 au CHR de Metz Thionville



Le 25 novembre 2021, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la cour d'appel de Metz et la préfecture de la Moselle ont organisé un séminaire sur la thématique des violences conjugales sur le site de Mercy du CHR de Metz-Thionville.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE

Le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint est estimé à 213 000 en moyenne au cours d'une année. Tous les trois jours, une femme décède de mort violente au sein du couple.

Ouvert par le procureur général et par le préfet, ce séminaire pluridisciplinaire avait pour objectif de partager les éléments de compréhension du phénomène, de sensibiliser les professionnels au repérage, au traitement et à la prévention des violences conjugales, de présenter des bonnes pratiques et évolutions récentes.

Le préfet a ainsi rappelé les priorités de l'Etat en Moselle et les actions déclinées dans le cadre des mesures du Grenelle contre les violences conjugales.

En préambule, les mécanismes qui conduisent aux violences conjugales ont été présentés d'un point de vue socio-historique et psychologique.

3 tables rondes réunissant des professionnels de terrain ont permis d'approfondir :

- le repérage et l'évaluation des situations de violences conjugales ;
- la protection des victimes de violences conjugales et des enfants - la prise en charge et le suivi des auteurs ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles comme moyen de lutter contre les violences conjugales.

Une magistrate de la cour d'appel de Zweibrücken a exposé, en droit comparé, le traitement civil des violences conjugales en Allemagne.

Le séminaire s'adressait aux professionnels du droit, de la sécurité, du travail social, de la santé et de la protection de l'enfance et a réuni plus de 200 professionnels, en présentiel et par visioconférence.

Ce séminaire a permis de rappeler l'engagement de l'État à lutter contre ces violences.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MOSELLE

LA POLICE ET LA GENDARMERIE ONT FORMÉ LES ÉLUS LOCAUX A LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS

Face au nombre encore trop important d'agressions verbales et physiques dirigées contre les élus locaux, le ministère de l'intérieur a engagé un plan d'action ambitieux pour les soutenir dans l'exercice de leur mandat. La police nationale a développé une formation à la gestion des conflits pour donner aux élus les clés de compréhension et les sensibiliser aux techniques de négociation permettant d'amorcer une désescalade et rétablir le dialogue avec un tiers.

En juillet et en septembre 2021, plusieurs sessions de formation dispensées par des cadres du service de voie publique de Metz ont été proposées aux élus. Lors de ces sessions, élus et policiers ont pu échanger sur les façons de désarmer les conflits, faciliter le dialogue et rétablir la communication avec les individus agressifs qu'ils sont amenés à rencontrer dans le cadre de l'exercice de leurs missions.



En septembre, la compagnie de gendarmerie de Boulay-Moselle, en collaboration avec des négociateurs régionaux du GIGN, a formé les élus du secteur à la gestion des conflits qu'ils peuvent rencontrer au quotidien avec les administrés. Les élus ont pu bénéficier de conseils ainsi que d'ateliers théoriques et pratiques pour apprendre à désamorcer les situations de tension.



BILAN 2021 DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

L'année 2021 a été marquée par une reprise des flux de l'asile qui ont progressivement atteint l'ampleur connue avant la crise sanitaire, avec 50 à 100 arrivées par semaine. Ainsi, plus de 2 600 demandeurs d'asile ont été enregistrés sur le périmètre «Moselle» et près de 4 000 sur le périmètre du guichet unique (quatre départements de l'ex-région Lorraine). Les Albanais ont représenté 30% de la demande d'asile, devant les Géorgiens (9%), les Afghans (8%), les Serbes (7%) et les Nigériens (7%).

Plan départemental de lutte contre l'immigration irrégulière :

Le plan départemental comporte quatre objectifs :

- l'éloignement des étrangers représentant une menace pour l'ordre public (cf. instruction MI du 29 septembre 2020) ;
- l'éloignement des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers, dont les déboutés d'asile ;
- les retours volontaires aidés ;
- la lutte contre les filières d'immigration irrégulière, la fraude documentaire, la fraude à l'identité et le travail dissimulé.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale ont été particulièrement mobilisés. Ainsi, près de 1 800 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés en Moselle en 2021, soit le niveau atteint en 2019 qui constituait une année record.

Les services généralistes (sécurité publique et gendarmerie) ont été particulièrement mobilisés à travers les procédures de garde à vue des étrangers délinquants en situation irrégulière mais également à travers les remontées d'information sur les étrangers en situation régulière auteurs de troubles à l'ordre public.

Quatre vols groupés financés par l'agence européenne Frontex au départ de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine ont permis, grâce notamment à la mobilisation des services de la police aux frontières et de la gendarmerie nationale et à la coordination locale, la reconduite de 117 déboutés d'asile faisant de la Moselle le premier département de la zone pour l'éloignement de familles déboutées.

S'agissant de la lutte contre les filières d'immigration irrégulière, trois démantèlement de filières sont à mettre à l'actif des forces de l'ordre. Près de 190 «trafiquants de migrants» ont été interpellés et plus de 70 procédures ont été diligentées à l'encontre d'employeurs d'étrangers sans autorisation de travail ni titre de séjour.

Enfin, les forces de l'ordre ont contribué au dépassement de l'objectif de 1 000 étrangers en situation irrégulière auteurs de troubles à l'ordre public avec, pour la Moselle, l'éloignement, au second semestre 2021, de 42 étrangers en situation irrégulière auteurs de troubles graves à l'ordre public (pour un objectif initial de 18), contribuant largement à l'atteinte de l'objectif dans la zone de sécurité «Est». Les éloignements de la Moselle représentent en effet plus de 20% des éloignements des 18 départements de la zone.

Perspectives 2022 :

La lutte contre l'immigration irrégulière sera poursuivie tant par le contrôle des étrangers en situation irrégulière (contrôle des flux, contrôle des frontières, interpellations) que par leur éloignement avec une priorité maintenue sur les étrangers auteurs de troubles graves à l'ordre public. A ce titre, l'objectif 1 000 ESI TOP est reconduit pour le premier semestre 2022.

En fonction de la situation sanitaire, d'autres vols groupés Frontex seront probablement organisés.

PRIORITÉS D'ACTION 2022 DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE

• Lutte contre les stupéfiants

La lutte contre la criminalité organisée et notamment contre les trafics de stupéfiants fait partie à nouveau des priorités définies pour l'année 2022 en matière de lutte contre la délinquance en Moselle. Les opérations menées par les douanes, la police, la police judiciaire et la gendarmerie : opérations de saisies, contrôle des flux, démantèlement de réseaux de trafic, amendes forfaitaires et lutte contre les points de deal en lien avec les parquets, vont se poursuivre en 2022 dans le cadre du plan d'action de lutte contre les stupéfiants en Moselle, avec une attention particulière portée sur la prévention des consommations addictives.

Les services suivront également l'évolution des législations relatives au cannabis au Luxembourg et en Allemagne qui pourraient amplifier les trafics en Moselle.

La lutte contre les trafics de stupéfiants sera intensifiée par les forces de l'ordre grâce à un travail opéré en interministériel par les équipes de la police judiciaire, des douanes, du groupement interministériel de recherches.

Une attention particulière sera portée à la localisation et la fermeture des points de deal qui alimentent l'économie souterraine. De plus, les services réorienteront leurs actions pour combattre les nouvelles facettes des trafics comme « la livraison à domicile ».

Frontalière de l'Allemagne et du Luxembourg, proche de la Belgique et des Pays-Bas, la Moselle se situe à environ deux heures de route de la porte d'entrée majeure de l'Europe de produits stupéfiants. Les trafics sont en outre facilités par les axes autoroutiers orientés vers l'étranger. Ces deux Etats connaissent actuellement des réflexions quant à la légalisation du cannabis. La coopération transfrontalière dans ce domaine s'avère donc indispensable. L'année 2022 permettra d'approfondir la coopération dans la lutte contre les stupéfiants avec le Luxembourg et la Sarre.

• Respect des valeurs de la République

Dans le domaine de la lutte et de la prévention des séparatismes, le travail de sensibilisation sur le respect des valeurs de la République déjà engagé par les services de la préfecture, le service départemental de l'éducation nationale, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports auprès des élus, des associations et des établissements scolaires va se poursuivre.

L'application des dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République va permettre de mieux lutter contre les pratiques contraires aux valeurs de la République.

PRIORITÉS D'ACTION 2022 DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

LA STRATEGIE DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE LA DELINQUANCE

La stratégie départementale de prévention de la délinquance 2022-2024, qui a pour objectif de décliner au plan local les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, s'articule autour de quatre objectifs déclinés en actions à déployer à partir de 2022 :

- Agir plus tôt et plus loin en direction des jeunes (prévention contre le harcèlement sur les réseaux sociaux, prévention du décrochage scolaire, insertion professionnelle...);
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger (formation des professionnels chargés de la prévention, hébergement des victimes de violences conjugales, lutte contre les violences faites aux femmes...);
- Intégrer la population comme un véritable acteur de la prévention de la délinquance (service civique, actions de médiation, sensibilisation du grand public, convention citoyenne ...);
- Renforcer la gouvernance autour du préfet à l'échelle départementale et des maires à l'échelon communal notamment par le biais des conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) et des conseils intercommunaux de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD).

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

La 6^{ème} conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise du 19 octobre 2021 a permis d'entériner la création d'un groupe de travail sur la coopération policière franco-luxembourgeoise. Cette décision s'inscrit dans une période d'intensification des échanges en matière de coopération policière, qui s'est traduite par la signature de la convention radio (tripartite avec la Belgique) par les ministres des trois pays le 8 octobre 2021 et la signature d'un plan alerte frontières franco-luxembourgeois le 16 novembre 2021 (entrant en vigueur le 1er janvier 2022). Elle se poursuivra en 2022 à un niveau stratégique comme opérationnel.

PRIORITÉS D'ACTION 2022 DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'année 2022 sera principalement marquée par la mise en place de l'externalisation des voitures-radars et l'élaboration du nouveau document général d'orientation (DGO).

Le programme d'externalisation de la conduite des voitures radars poursuit 2 objectifs majeurs : d'une part libérer du temps aux forces de l'ordre pour le consacrer à des tâches plus qualifiées comme l'interception au bord des routes (alcoolémie et stupéfiants) et d'autre part, faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes.

Le DGO est le document qui définit, au niveau de chaque département, les orientations de la politique locale de sécurité routière pour une période de quatre ans. C'est un outil de programmation mais également de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière préparé par les services départementaux de l'État en concertation avec les acteurs locaux de la sécurité routière.

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), la préfecture de la Moselle a lancé fin novembre et comme chaque année un appel à projets ouvert jusqu'au 31 janvier 2022. A la clôture de l'appel à projets, ce sont 19 demandes d'actions sans subvention et 24 demandes de subvention qui ont été déposées. Une commission de sélection se réunira pour définir l'attribution de subvention aux projets proposés. Les comportements dangereux restent le principal axe des actions de prévention menées : vitesse, alcool, stupéfiants et partage de la route. Cependant, de nouveaux facteurs et publics seront pris en compte en 2022 tels que le risque routier professionnel ou les personnes âgées.

Dans le cadre de la politique de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité routière, la mise en œuvre d'actions préventives au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) requiert une vaste mobilisation d'intervenants bénévoles. C'est pourquoi un appel à candidature a récemment été diffusé pour étoffer le réseau départemental des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



moselle.gouv.fr



[/PrefetMoselle](https://www.facebook.com/PrefetMoselle)



[/Prefet57](https://twitter.com/Prefet57)



Préfecture de la Moselle
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 Metz Cedex